

Revue d'Economie Régionale et Urbaine n° 3 (1989)  
**Recherche d'un espace de référence pour l'économie régionale**  
**- d'un concept de territoire à un concept de réseau**

**Christophe TERRIER**  
Chef du Service des Etudes Régionales  
I.N.S.E.E., Nancy

**Résumé**

*L'étude de l'économie spatiale nécessite une conceptualisation correcte de l'espace : les lieux, les territoires, mais aussi les liaisons qui s'établissent entre eux. D'importants travaux ont été menés en France sur la notion de territoire, en particulier sur les bassins d'emploi. L'adoption par le système statistique d'un découpage en "zones d'emploi" et la multiplication des données et analyses produites à ce niveau ont permis une avancée notable de la connaissance en économie régionale. Mais le développement des divers moyens de communication rend de plus en plus nécessaire une approche plus complexe des mouvements entre lieux, au travers de réseaux. Dans ce domaine le système statistique est encore très pauvre en données et même en cadre conceptuel.*

**Summary**

*The study of spatial economy requires a correct conceptualization of space in terms of zones as well as links between them. Important works dealing with the notion first mentioned have been carried out in France. The adoption of the labor areas by the statistical system together with the increase of data gathered in this frame and their analysis improved the knowledge in the field of regional economy. The evolution in the means of communication makes it necessary to study the links between areas. So far, data as well as concepts are lacking.*

La science économique régionale, ou économie spatiale, a pour spécificité de prendre en compte les lieux où se déroulent les événements. Il est ici primordial de connaître l'influence que peut exercer le lieu sur l'évènement lui-même. Pour mener à bien cette démarche il est indispensable de s'appuyer sur une conceptualisation correcte de l'espace : les lieux, les territoires et les liaisons qui s'établissent entre eux.

On a souvent abordé cette question sous l'angle territorial : quel est l'espace de référence le plus adapté à l'analyse économique ? La région, telle qu'elle est définie officiellement, est-elle le niveau pertinent ? Ce cadre, qui présente l'intérêt de correspondre à une organisation administrative, a-t-il une spécificité économique ? Faut-il lui préférer d'autres espaces cernant de plus près l'objet de l'étude : unité urbaine ou bassin d'emploi, par exemple ?

Bien sûr ces questions ne sauraient avoir une réponse unique et le "bon" territoire de référence devra être choisi en fonction de l'étude à mener. L'idée simple, pour guider ce choix, est qu'il faut, pour faire une bonne analyse d'un phénomène, étudier tout l'espace dans lequel il s'inscrit et cet espace seulement (ARMANO, TERRIER, 1987). La qualité de l'adéquation entre le cadre territorial choisi pour l'analyse et le territoire où est circonscrit le phénomène à étudier peut influencer fortement le résultat. Si le cadre choisi est trop vaste, l'observation utile peut être noyée au milieu d'une masse d'informations secondaires. Pire, il y a risque d'occultation du phénomène par un autre qui serait situé ailleurs à l'intérieur du même cadre territorial et dont les tendances seraient contraires.

Si le cadre de référence est choisi trop petit, on n'englobera pas la totalité des données et l'analyse sera incomplète ou même fautive, comme lorsqu'on sort une phrase de son contexte. Une adéquation parfaite ne se rencontre pas dans la réalité mais les méthodes mises au point permettent d'optimiser un découpage selon ces critères (TERRIER, 1980). Par exemple, pour déterminer un bassin d'emploi, on étudiera les déplacements des actifs entre leur domicile et leur lieu de travail. Le bassin d'emploi sera l'espace qui englobe le mieux à la fois l'ensemble des domiciles et l'ensemble des lieux de travail d'une population. Ce sera donc le territoire à l'intérieur duquel s'effectue la plus grande partie des déplacements domicile-travail.

Le découpage de la France en 365 zones d'emploi, nomenclature établie sur la base des travaux sur les bassins d'emploi, et la production statistique de plus en plus importante à ce niveau géographique ont permis ces dernières années de rendre opérationnel le concept de territorialité dans l'analyse économique spatiale. De plus en plus, les études par zone d'emploi ont remplacé les études pseudo-spatialisées qui consistent à découper une donnée nationale en tranches régionales ou départementales, sans toujours pouvoir s'assurer de l'adéquation entre le phénomène étudié et le cadre territorial utilisé.

### **Les limites du concept de territoire**

On a déjà dit tout l'intérêt d'une telle approche et les progrès qu'elle a permis dans l'analyse économique régionale, (LAURENT, 1985). Cette démarche a cependant ses limites. On les rencontre principalement lorsque l'on tente des études d'évolution.

L'étude des déplacements domicile-travail en vue de la détermination des bassins d'emploi met en lumière un élargissement progressif des territoires concernés. Ceci est dû à l'allongement des distances entre le domicile et le travail, phénomène décrit par ailleurs (LERY, TERRIER, 1985 et TERRIER, 1987). Il s'ensuit des conséquences diverses selon l'environnement de la zone. Si elle est isolée dans un espace peu peuplé, son rayon s'accroît sans autre conséquence apparente. Mais si les rayons respectifs de deux zones voisines s'accroissent, on assistera soit à l'absorption pure et simple d'une petite zone par une plus grande, soit à l'établissement d'une zone subissant l'influence de plusieurs pôles à la fois. Dans un zonage, on affecte un point du territoire à une seule zone, ce qui introduit une certaine inadéquation dans le cas où il y a chevauchement.

On peut, en pratique, contourner la difficulté en considérant des espaces flous appartenant pour partie à un territoire et pour partie à un autre. Mais on ne pourra pas construire de nomenclature sur ces bases ce qui limitera les possibilités d'études à des monographies.

On notera également que plus les territoires s'accroissent et moins ils sont homogènes. Si un pôle urbain rayonne à 30 ou 40 km à la ronde, sa zone d'influence englobera un certain nombre d'acteurs ne subissant pas son influence, même si une partie de leur entourage participe à la dynamique de ce pôle.

D'autre part, celui qui habite à 30 km du Nord du pôle et celui qui habite à 30 km au Sud n'ont pas vraiment un espace commun mais seulement un point de rencontre possible qui est le centre. Celui qui est au Nord a une très faible probabilité d'aller travailler au Sud et inversement.

### **Ouverture sur le concept de réseau**

Ces quelques remarques nous rappellent que, bien que présentant une cohérence interne, un territoire tel que le bassin d'emploi ne saurait être réduit à un espace uniforme : pour certaines analyses il conviendra d'étudier aussi sa composition interne, son homogénéité et sa polarisation.

De même le bassin d'emploi n'est pas un territoire fermé vivant en autarcie. On vient de parler des échanges qui augmentaient avec les territoires voisins. On constate également une intensification des échanges avec des lieux trop lointains pour pouvoir être classés comme voisins. Renforçant cette tendance, l'établissement de liaisons rapides comme le TGV peut provoquer des discontinuités de l'espace économique et rendre par-là inadéquate la notion de territoire en rendant proches relationnellement des acteurs éloignés physiquement.

### **Elargir la notion de territoire vers un concept de réseau**

Tout ceci montre qu'il peut parfois devenir inadéquat de raisonner dans un cadre conceptuel où l'espace est vu comme une partition de territoires. Pour dépasser cette difficulté on peut tenter d'élargir la notion de territoire vers un concept de réseau.

Un acteur économique, par exemple une entreprise, émet ou reçoit à partir du point où il est localisé, des informations, des marchandises ou des personnes. Si les réseaux sont à la fois denses et cohérents sur un territoire donné, on peut assimiler réseau et territoire et revenir ainsi au concept précédent. Par exemple, si les flux domicile-travail sont nombreux et convergents, on pourra parler de bassin d'emploi. Si par contre les flux sont nombreux mais divergent vers plusieurs pôles, on ne peut plus affecter l'espace à l'un ou l'autre des territoires sans perdre une part importante de l'information. Par définition, dans la mesure où on veut se référer à une nomenclature, les territoires sont cloisonnés

et ne peuvent se chevaucher. Les réseaux, eux, peuvent se croiser dans l'espace, soit en restant indépendants, soit en s'interconnectant.

On notera au passage que les méthodes d'analyse spatiale comme MIRABELLE (Méthode Informatique de Recherche et d'Analyse des Bassins par l'Etude des Liaisons Logement Emploi, cf. TERRIER, 1980 a et b) utilisées pour déterminer les bassins d'emploi ne font rien d'autre que de permettre la détermination de territoires dans lesquels les réseaux sont suffisamment denses et cohérents pour qu'une corrélation puisse être établie. Connaissant le point de départ, le point d'arrivée et les flux de travailleurs circulant entre ces points, on aboutit à un découpage de l'espace en bassins d'emplois.

Cette démarche est effectuée dans un but de simplification. Elle revient à restreindre la dimension spatiale à l'appartenance à un même cadre territorial de tous les acteurs principaux. L'étude peut alors être rapportée à un territoire et non plus à chacun des nombreux points qui la composent. L'analyse en termes de réseau est beaucoup plus complexe. Elle devient nécessaire lorsque les phénomènes n'ont plus de cohérence spatiale. Ceci se produit lorsqu'il est facile ou même simplement possible d'établir des relations avec un correspondant lointain, plutôt qu'avec son voisin. On a parlé de la voiture qui permet des déplacements quotidiens plus longs, on a parlé du TGV. Il faut aussi parler de télécommunication. A cet égard, la publicité de France-Télécom mérite d'être méditée par l'économiste spatial :

"La 4ème dimension, c'est un nouvel espace.

En transmettant la parole, l'écrit, les données, les images,

France-Télécom vous donne les moyens de réagir, d'échanger, d'intervenir, de décider.

Ici, là et ailleurs, en même temps.

Conquête nécessaire, impératif du progrès et de l'indépendance.

L'enjeu est clair. Il s'appelle l'avenir".

Comment parler de territoire fermé après cela ?

### **Les bases de l'analyse spatiale en termes de réseau**

L'analyse spatiale en termes de réseau nécessite la connaissance de la localisation de l'acteur économique et l'étude des relations qu'il entretient avec les autres acteurs économiques. On désigne ici par acteur économique une personne morale ayant un siège dont la localisation est fixe. L'étude d'une relation nécessite de connaître :

- la localisation de l'autre acteur
- la nature de la "marchandise" qui est échangée, (informations, personnes, produits, argent, ordre),
- les modalités de circulation (coût, durée, sécurité).

Si l'on s'en tient à une notion d'acteur économique dont la localisation est fixe, c'est pour évacuer, au moins dans un premier temps, toute l'ambiguïté liée à la localisation et à l'espace des personnes. En effet, nous jouons, en tant que personnes, trop de rôles à la fois. Acteur économique d'un certain type sur notre lieu de travail, nous sommes également acteur économique d'un autre type à notre résidence ou sur nos lieux d'achat, tout en étant une "marchandise" qui se déplace d'un de ces points à un autre. Sans oublier que nous sommes également les observateurs de ces phénomènes (PLASSARD, 1987a.), ce qui comporte de grands risques pour la neutralité de l'analyse.

On s'en tiendra donc à une vision purement économique des choses. Les acteurs économiques sont des entités morales (au sens large : "entreprise" mais aussi "ménage") dont la localisation est fixe. Les personnes physiques sont une des "marchandises" qui circulent entre les différents lieux. Leur participation à l'action des acteurs économiques ne sera pas individualisée.

Pour une entreprise, ou plus exactement pour un établissement, les réseaux sont multiples :

- réseau de main d'œuvre (liant l'établissement au domicile de chacun de ses employés)
- réseau de clients
- réseau de fournisseurs
- réseau de l'entreprise (liaisons avec le siège et les succursales)
- réseaux institutionnels (liaisons avec l'administration, les organismes consulaires ou syndicaux)
- réseaux personnels (relations personnelles des cadres de l'entreprise)

Certaines de ces relations ont une forte pesanteur spatiale, en particulier le réseau de main d'œuvre. Pour d'autres, la localisation n'est pas le facteur principal. Le réseau de clientèle ou de

fournisseurs, par exemple, est souvent issu du démarchage, de la complémentarité de deux firmes ou simplement des relations personnelles.

Il suffit d'examiner les rayons d'un supermarché pour se convaincre que la proximité géographique du fabricant pèse peu dans une logique de marchés de gros et de centrales d'achat. Les produits locaux y sont en si faible part qu'il est évident que le coût du transport des marchandises n'est plus primordial. La possibilité de se brancher sur un réseau de distribution semble par contre devenue un facteur de localisation essentiel (GUIEYSSE, 1988).

### **L'analyse des réseaux en pratique : intérêt et possibilités**

On a dit l'intérêt du concept de réseau dans une approche théorique : il s'agit pour l'économiste spatial de s'affranchir de la notion de territoire lorsqu'il n'y a plus continuité spatiale. On peut par ailleurs soupçonner l'intérêt politique pour les acteurs économiques régionaux d'une connaissance des réseaux. En effet, les principales évolutions de l'économie d'une région ne se font pas en vase clos mais par la communication (influence externe ou conquête de nouveaux débouchés). Comme les pouvoirs publics ont en grande partie la responsabilité des supports physiques de certains réseaux (routes, autoroutes, voies ferrées, aéroports mais aussi réseaux câblés, téléports, etc...), on peut conclure qu'il s'agit là d'un important levier d'action sur l'économie régionale. Ceci ne veut pas dire qu'il suffit de créer des moyens de communication nouveaux pour développer l'économie d'une région : un même canal peut irriguer une zone ou au contraire lui pomper toute sa substance. L'étude de l'impact du TGV sur les relations Paris-Lyon offre à ce propos une bonne base de réflexion (PLASSARD, 1987b).

Il faut donc aller plus loin dans l'analyse avant d'agir mais le système statistique ne fournit que peu de données et peu de cadre conceptuel pour l'étude des réseaux. Si l'on en revient si souvent aux déplacements domicile-travail ou aux migrations définitives, c'est aussi parce qu'ils représentent à peu près la seule mesure disponible et correcte d'un réseau. On connaît souvent le support physique du réseau (routes, voies ferrées...). Mais on ne sait que très grossièrement ce qui circule sur ce réseau (nombre de véhicules). On est parfois renseigné sur la quantité (tonnage de marchandises), rarement sur la qualité (nature du produit). De plus, la localisation du point de départ et du point d'arrivée est souvent trop approximativement connue (pays, région ou département).

Les avancées technologiques en matière de télécommunication devraient actuellement permettre de mesurer les flux téléphoniques et télématiques avec la localisation exacte de départ et d'arrivée. Si ces données étaient rendues accessibles au chercheur, elles rendraient possible une avancée dans la connaissance des réseaux. Et pourtant on ne mesurerait que la quantité d'informations qui circulent mais, ni leur valeur, ni leur impact sur l'acteur économique qui la reçoit.

Un effort est actuellement tenté pour mieux étudier les groupes, les entreprises et les liens qui les unissent. Mais cette connaissance est limitée aux participations financières et renseigne peu sur les relations effectives qui se font jour. Et les pouvoirs publics locaux voient parfois, sans avoir pu le prévoir, un établissement florissant de leur région fermer ses portes par décision du siège qui, lui, n'est pas dans la région.

Les relations clients-fournisseurs ainsi que la cotraitance ou la sous-traitance ne sont pas encore connues globalement. Mais on assiste actuellement dans plusieurs régions au développement d'enquêtes, soit sectorielles, soit régionales, permettant d'améliorer la connaissance de ces réseaux\*. Ceci est un début. Le travail d'élaboration du questionnaire d'une telle enquête fait apparaître les difficultés conceptuelles que l'on rencontre lorsqu'on cherche à cerner correctement les réseaux économiques et leur fonctionnement.

Qui sait la somme de connaissances qu'il faudra accumuler pour expliquer pourquoi les tomates présentées en rayon dans un supermarché de Lorraine proviennent de Hollande, alors qu'elles poussent si bien dans les jardins d'à côté ?

\* Cf. communications de TABUTEAU "les relations interindustrielles comme mode d'approche d'un système économique régional, l'exemple de Provence-Alpes-Côte d'Azur" et de CREUSAT "Une approche des systèmes industriels régionaux : le cas de l'Alsace et de la Haute-Normandie" à ce même colloque.

## **Bibliographie**

ARMANO C., TERRIER C., 1987, "Etudier le local avec l'INSEE", Données Sociales, 1987.

GUIEYSSE J.A., 1988, "La recherche-développement dans l'industrie en France. Les hiérarchies spatiales et les perspectives nouvelles de localisation", GIP Reclus, Lettre d'Information Ile de France, n° 10, mai 1988.

LAURENT L., 1985, "La région espace pertinent ?1, Colloque sur les comptabilités économiques régionales et sur la connaissance des régions", Montpellier, 23-24 mai 1985.

LERY A., TERRIER C., 1985, "Un actif sur deux travaille hors de la commune où il réside", Economie et Statistique, n° 180.

PLASSARD F., 1987a, "L'espace économique existe-t-il ?", L'Espace Géographique, n°2, 1987, p. 143-148

PLASSARD F., 1987b, "Le TGV Paris/Sud-Est modifie-t-il les relations centre/périphérie ?", Colloque ASRDLF Espace et Périphérie, Lisbonne, 1er septembre 1988.

TERRIER C., 1980a, "Réalité des régions françaises", Economie et Statistique, n° 118.

TERRIER C., 1980b, "Les structures de l'espace français par les migrations alternantes", Colloque de Lille, 1980, Hommes et Terres du Nord, numéro hors-série, 1981.

TERRIER C., 1987a, "Aller travailler, toujours plus loin", Données Sociales, 1987.

TERRIER C., 1987b, "Cadre de référence et Analyse du Développement. Les problèmes de nomenclature spatiale", Colloque international de Science Régionale, Poitiers, 12-14 novembre 1987.